

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Ce document est à consulter si vous avez cocher positif sur le devis quant à l'autorisation de vos images suite à une prestation.

La photographe **DUVAL STEPHANIE** à réalisé une ou plusieurs photographies sur lesquelles apparaît le.s sujet.s.

Le.s modèle.s ou client.e.s ayant collaborer ou travailler avec **DUVAL STEPHANIE** autorisent la diffusion de leurs images à titre professionnel.

MODE DE DIFFUSION

Le Sujet (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément le Photographe à faire usage des photographies pour tous les usages ci-dessous.

**Presse – Livre – Exposition – Publications électroniques – Objets de décoration – Carte
Postale- Projection publique – Publicité – Autre : _____**

ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Sujet, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable. Il tiendras à disposition du Sujet et de ses représentants légaux un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

CONDITIONS DE L'ACCORD

inappropriées. Ils sont conscients que cet accord les engage contractuellement conformément au Code civil. Les engagements sont pris au nom travail du Photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Duval Stéphanie
35170 BRUZ
www.duvalstephanie.com
SIRET : 83 26 71 10 1000 34